Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Gerbéviller était réuni à la salle du Conseil de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

****** Tous les Conseillers étaient présents sauf : VAUTRIN Aurélie donne procuration à LAURENT Francine, REINHARDT Marie-José donne procuration à GUIZOT Françoise. ****** Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise GUIZOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire pour les délibérations. M. MARQUIS Noël présente M. MORREALE Pascal, remplaçant de Melle HORIOT Emilie au poste de secrétaire général de mairie. ******* M. MARQUIS Noël donne lecture des délibérations du précédent conseil municipal en date du samedi 14 mars 2015. M. JACQUOT Fabrice fait observer la baisse des subventions (-70 000 €) et critique l'édito du Maire au sein du magazine de la commune → le mandat écoulé ne porte pas la patte de la nouvelle équipe, pas de créations exceptés la voirie, les trottoirs. Le city-stade est un vieux projet, la réhabilitation de la STEP est une obligation et n'avance pas. Ce n'est pas de la faute de l'administration française mais de l'équipe précédente d'après M.JACQUOT. Le point n°1 initialement prévu à l'ordre du jour est retiré. ****** M. MARQUIS Noël informe les conseillers des décisions prises dans le cadre des

délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

Objet	Tiers	Montant HT	Obs.
Argent de poche	ССМ	233,71 €	DCM N°2015-03-12/02
Adhésion des communes de résidence à l'ACM (MOUSSAILLONS)	Communes membres de la CCM		DCM N°2015-03-12/03
Mise à disposition gratuite d'une salle du MAS	Association des parents d'élèves du RPI		DCM N°2015-03-12/04
Bouchage trous voirie	Valantin	828,00€	DCM N°2014-04-16/03
Edition DICRIM	Imprimerie St Jacques	600,00€	DCM N°2014-04-16/03
Anti pinces doigts école maternelle	Alnor	546,24 €	DCM N°2014-04-16/03
Palan	Cherrier	163,21 €	DCM N°2014-04-16/03
Produits Phytosanitaires	Gazons France	607,40€	DCM N°2014-04-16/03

Le Conseil Municipal:

1) FORET – PROGRAMME D'ACTION 2015

M. Le Maire précise que tous les travaux du Programme d'action ne sont pas à mettre à en œuvre dans l'immédiat, d'autant que les tarifs proposé par l'ONF sont trop élevés. Concernant le cloisonnement sylvicole qui est à faire impérativement, des entreprises doivent être contactées.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser le cloisonnement sylvicole de 19km ainsi que le dégagement des régénérations naturelles (11.92 hectares) dans la parcelle 1 de la « Pierre Borne ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- > VOTE la délibération n°2014-04-10/01 du 10 avril 2015 comme proposé
- 2) MP-2015-1 Entretien des espaces verts Classement sans suite

M. Le Maire précise que de plein droit, c'est le SIVOM qui détient la compétence « espace verts ». Aucun marché de mise en concurrence ne pouvant donc être passé par la commune, et ce même si le SIVOM pourrait décider de ne pas exercer cette compétence statutaire, la commune n'a pas lieu de lancer une consultation pour les tontes des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

▶ DECIDE, la déclaration sans suite de la consultation relative au MP 2015-1 - Entretien des espaces verts pour le motif d'intérêt général susvisé

- > CHARGE, d'aviser les entreprises candidates de ce fait
- 3) AVENANT CONVENTION ATE DELEGATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de la réhabilitation de la STEP, M. Le Maire propose le vote d'un avenant à la convention d'assistance technique liant la commune au Conseil général dans le domaine de l'eau. Cet avenant ouvrant la possibilité d'une aide du département dans le montage d'un appel d'offre d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > APPROUVE le projet d'avenant à la convention ATE sus mentionné
- > AUTORISE M. Le Maire à signer l'avenant sus mentionné
- 4) SDAGE & PGRI Avis

Dans le cadre de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), des programmes de mesures Rhin et Meuse et des projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est demandé à l'assemblée d'émettre un avis sur ces projets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Contre, M. Fabrice JACQUOT) :

- > EMET un avis favorable.
- > CHARGE Monsieur le Maire d'en aviser les autorités compétentes.
- 5) REHABILITATION DE LA STEU DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la STEP et de l'assainissement, il est prévu de dissimuler le réseau Haute Tension situé aux abords de la RD 914. En effet, le réseau électrique actuellement aérien traverse de part et d'autre le futur lieu d'implantation de la nouvelle STEU. Il convient par conséquent nécessaire de déplacer cet ouvrage.

Le coût de la dissimulation du réseau HTA s'élève à 56 602.63€HT.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au SDE54 à hauteur de 20% du coût des travaux hors travaux de terrassement soit 7 194.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre, M. JACQUOT) :

- ➤ **DECIDE** de demander une aide financière au SDE 54 pour dissimulation du réseau HTA aux abords de la RD 914 à hauteur de 20%.
- RAPPELLE que les travaux de réhabilitation de la STEU devraient débuter fin de l'année 2015,
- > AUTORISE M Le Maire à signer la convention s'y rapportant,
- > CHARGE M. Le Maire de faire le nécessaire.
- 6) REHABILITATION DE LA STEP CHOIX SCENARIO : ETUDE POUR LE REAMENAGEMENT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DE LA MORTAGNE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été confié au bureau d'étude Sinbio la réalisation d'une étude pour le réaménagement des ouvrages hydrauliques de la Mortagne permettant l'alimentation du moulin de Gerbéviller ayant notamment pour objet de prévoir la protection des canalisations d'assainissement situées dans le canal d'amenée au Moulin tout en prévoyant le traitement de l'ouvrage « La Vanne », le

respect des flux sédimentaires et piscicoles et les servitudes paysagères (Monuments historiques et Sites et monuments naturels classés).

Le bureau d'étude Sinbio a proposé 4 scénarii :

Réhabilitation du déversoir et création d'une rivière de contournement : 232 000.00€HT

Effacement partiel du déversoir et dispositif de franchissement : 333 000.00€HT

Effacement total des ouvrages : 160 000€HT

Passe à enrochements régulièrement répartis : 235 000€HT

Compte tenu de la comparaison technico-économique des scénarii, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le scénario n°4.

M. JACQUOT fait observer que le prix de la réalisation n'est pas le seul élément à prendre en compte mais également l'intégration de l'ouvrage dans son environnement. Compte tenu de la valeur esthétique et touristique du site, le scénario n°2 se révélerait plus harmonieux.

M. GERARDIN répond que dans la version n°4 il y a une consolidation évidente, ce projet est une synthèse complète de tous les scénarii et s'avère moins couteux que la version n°2.

M. SENE, fait observer que la rédaction du projet de délibération oriente vers un choix de scénario déjà choisi par le maire, et qu'il serait plus judicieux de ne plus proposer d'emblée un scénario parmi d'autres afin de laisser libre court débat et ne pas imposer un scénario.

M. Le Maire réfute toute tentative d'aiguillage du vote. La rédaction du projet de délibération n'est qu'une proposition, après une étude approfondie de chaque scénario, et n'a pas empêché en l'espèce le débat de prendre forme autour des différents scénarii.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Fabrice JACQUOT, se prononce en faveur du scénario n°2) :

- > **DECIDE** de retenir le scénario n°4 Passe à enrochements régulièrement répartis
- > CHARGE M. Le Maire de faire le nécessaire.
- 7) Ressources humaines Accroissement temporaire de l'activite

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mutation de Mme HORIOT Emilie sera effective à compter du 04/05/2015 et informe le Conseil Municipal que M. MORREALE Pascal a été retenu.

Il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté au secrétariat de mairie pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période transitoire nécessaire à son remplacement.

Il propose de procéder à la création d'un emploi non permanent de secrétaire générale correspondant au grade de Rédacteur Territorial à temps complet à compter du 13/04/2015 jusqu'au 03/05/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de créer à compter du 13/04/2015 jusqu'au 03/05/2015 un emploi non permanent de Rédacteur Territorial à temps complet;

Motif invoqué : Période transitoire
Nature des fonctions : Secrétaire Général
Niveau de recrutement : BAC + 3

Niveau de rémunération de l'emploi créé : Echelon 1

- FIXE la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 35heures,
- > CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant,
- > PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours.

8) BP COMMUNE - DM N°1

Après présentation par l'Adjoint aux Finances, GERARDIN Daniel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative n°1 sur le BP Commun, correspondant au report d'écriture des honoraires de l'architecte pour l'installation de l'ascenseur en mairie, nécessaire pour la récupération de la FCTVA, de la manière suivante :

 Hausse de crédits de 11 682.00€ en dépenses et en recettes en section d'investissement :

Dépenses		Recettes		
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant	
21311 (041) : Hôtel de ville	11682,00	2031 (041) : Frais d'études	11682,00	
	11682,00		11682,00	
Total Dépenses	11682,00	Total Recettes	11682,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> ACCEPTE La proposition présentée.

Questions diverses

- M. POLESE-CLAUSS Mathieu rapporte la question de M. DUVAL, à propos de la STEP, lequel demande si des conduites passeront sur son terrain.
- M. Le Maire confirme le passage de conduite sur le terrain de M. DUVAL et rappelle que les plans sont consultables.
- M. GARNIER André demande si le trou rue de l'Ohy a été comblé, M. Le Maire confirme que l'intervention a été faite.
- M. GARNIER attire l'attention sur le dépôt de canettes et autres déchets dans les lavoirs et demande s'il serait possible de condamner l'accès. M. JACQUOT fait observer que la porte était déjà fermée à clef et que ça n'a pas empêché la serrure d'être forcée, la question de l'utilité de la porte se pose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de séance Françoise GUIZOT Le Maire, Noël MARQUIS